

Nous avons effectivement réalisé un certain nombre de choses peu "tangibles", mais fort utiles. Ainsi, dans le domaine des produits forestiers, mentionnons la création d'un groupe de travail composé d'industriels canadiens et européens ainsi que de fonctionnaires fédéraux et provinciaux du côté canadien et de membres de la Commission du côté européen. Le Groupe a par exemple cherché à savoir comment on pourrait élaborer un code communautaire de la construction à ossature de bois qui soit compatible avec l'utilisation faite du bois d'oeuvre canadien dans la construction résidentielle en Europe. Une récente mission canadienne en Europe chargée d'étudier le transport urbain et composée de représentants des secteurs public et privé du Canada s'est penchée sur une autre forme de coopération possible - soit le transfert de technologie -, dans le domaine de l'électrification des réseaux urbains de chemin de fer. Un autre exemple, tiré cette fois exclusivement du secteur public, est un programme de coopération scientifique pour lequel je suis heureux d'annoncer qu'un mémorandum d'accord est sur le point d'être signé. Dans le cadre de ce programme, des spécialistes des techniques de gestion des eaux usées au Canada et dans la Communauté échangeront des données sur cette composante de la protection de l'environnement.

Ces exemples de coopération économique ne révèlent qu'un aspect de nos relations de plus en plus larges avec la Communauté.

L'an dernier, nos exportations vers la Communauté ont représenté près de 13% de notre commerce d'exportation, une part qui n'a pas été dépassée depuis 1971. Un certain nombre de facteurs expliquent ce phénomène. Le fléchissement cyclique de nos exportations de bois d'oeuvre et de pièces d'automobile aux États-Unis a eu un effet sur les données globales, et la reprise de ces exportations réduira jusqu'à un certain point l'importance relative du marché européen. L'évolution des taux de change ralentira également le rythme de croissance de nos exportations vers l'Europe de l'Ouest. Toutefois, le fait que nos exportations vers la Communauté se soient accrues de plus de 30% en 1980 après avoir augmenté de 50% entre 1978 et 1979 montre clairement que le marché européen recèle de grandes possibilités pour les produits canadiens. Fait tout particulièrement important, en 1979 et 1980 nos exportations de produits finis se sont accrues plus rapidement que nos exportations de matières premières. La part des articles manufacturés reste relativement petite, ne représentant que 14% de nos livraisons à la Communauté. Toutefois, comme je l'ai dit, elle va en s'accroissant.

Il serait erroné de supposer qu'une relation qui véhicule pour près de \$10 milliards d'exportations et pour